

ACTION URGENTE

ON IGNORE TOUJOURS OU SE TROUVE UN HOMME PORTE DISPARU DEPUIS PLUSIEURS ANNEES

Les autorités iraniennes n'ont pas encore révélé ce qu'il est advenu de Yousef Silavi, membre de la minorité arabe ahwazie porté disparu depuis novembre 2009, ni le lieu où il se trouve. Cet homme pourrait avoir été soumis à une disparition forcée et risque de subir des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements, voire une exécution extrajudiciaire.

Amnesty International a récemment appris que **Yousef Silavi**, technicien à la retraite âgé de 57 ans et membre de la minorité arabe ahwazie d'Iran, est porté disparu depuis fin 2009. Il a été vu pour la dernière fois par un ami de sa famille à son domicile, dans la ville d'Ahvaz (province du Khuzestan), aux alentours du 6 novembre 2009. Son épouse, qui se trouvait alors hors du pays puisqu'elle rendait visite à leurs deux filles qui étudiaient à l'Université de Damas, en Syrie, a signalé sa disparition à la police à son retour le 8 novembre 2009. La police a classé l'affaire en moins de six mois sans avoir véritablement enquêté. Les autorités ont toujours nié avoir officiellement arrêté Yousef Silavi, mais ses proches pensent qu'elles le détiennent en raison des restrictions et menaces dont ils font l'objet depuis sa disparition, ainsi que de déclarations faites en aparté par des fonctionnaires. Quelques jours après sa disparition, un ami qui avait signalé celle-ci à la famille de Yousef Silavi a été détenu pendant une nuit par des agents du ministère du Renseignement qui l'ont interrogé à son sujet. Ces derniers l'auraient battu et menacé, en lui disant que s'il parlait de cet épisode, sa vie serait en danger. Une femme proche de la famille a par ailleurs été menacée ; un membre des *pasdaran* (gardiens de la révolution) lui a affirmé que, si elle n'arrêtait pas de chercher à obtenir des informations sur Yousef Silavi, elle serait placée en détention avec lui. L'épouse de Yousef Silavi a pour sa part été informée par un gardien de la révolution que si elle voulait revoir son mari, elle devait ramener en Iran leurs filles, que le fonctionnaire a accusées d'être en contact avec des groupes d'opposition iraniens à Damas. Les autorités lui ont imposé des restrictions strictes sur ses déplacements à l'étranger.

Yousef Silavi n'a pas d'activités politiques. Cependant, son épouse est issue d'une famille arabe influente et engagée politiquement. En outre, son cousin et beau-frère, Mansour Silavi (décédé en 2008), était une figure importante de la communauté ahwazie, qui militait pour une plus grande reconnaissance de ses droits. Il a fondé un parti politique appelé Parti de la solidarité démocratique d'Ahwaz avant de quitter l'Iran et il était surveillé par les autorités en raison de son engagement politique.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en persan, en arabe, en français, en espagnol ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités iraniennes à prendre des mesures pour déterminer ce qu'il est advenu de Yousef Silavi et le lieu où il se trouve ;
- engagez-les, s'il est détenu, à le libérer, à moins qu'il ne soit inculpé sans délai d'une infraction dûment reconnue par la loi, immédiatement autorisé à entrer en contact avec ses proches, un avocat et un médecin, et jugé dans le cadre d'une procédure conforme aux normes internationales d'équité ;
- priez-les instamment de ratifier rapidement et sans réserve la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et les Protocoles facultatifs s'y rapportant.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 9 JUIN 2016 À :

Guide suprême de la République

islamique d'Iran

Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Ministre,

Responsable du pouvoir judiciaire

Ayatollah Sadegh Larijani

Formule d'appel : *Your Excellency, /*

Monsieur le Ministre,

Copies à :

Président de la République islamique

d'Iran

Hassan Rouhani

Veuillez adresser vos appels à ces autorités par l'intermédiaire des représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays (voir liste ci-dessous). S'il n'y a pas d'ambassade iranienne dans votre pays, adressez votre courrier à la mission permanente de l'Iran aux Nations unies : Permanent Mission of the Islamic Republic of Iran to the United Nations, 622 Third Avenue, 34th Floor, New York, NY 10017, États-Unis. Insérez les adresses ci-dessous :

Name Address 1 Address 2 Address 3 fax Fax number courriel Email address formule d'appel Salutation

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.



ACTION URGENTE

ON IGNORE TOUJOURS OU SE TROUVE UN HOMME PORTE DISPARU
DEPUIS PLUSIEURS ANNEES

COMPLÉMENT D'INFORMATION

La fille aînée de Yousef Silavi, Mona Silavi, a aidé la communauté des réfugiés arabes ahwazis lorsqu'elle vivait en Syrie. Elle a été convoquée plusieurs fois pour des interrogatoires par des fonctionnaires de l'ambassade d'Iran à Damas. En octobre 2009, lorsque Yousef Silavi a rendu visite à ses filles à Damas, lui et Mona Silavi ont été convoqués pour être interrogés à l'ambassade avant son retour en Iran plus tard dans le mois. L'épouse de Yousef Silavi se trouvait hors du pays au moment où il a disparu. Elle était auprès de leurs deux filles lorsque la famille a été prévenue que personne n'avait eu de ses nouvelles depuis plusieurs jours. Depuis la disparition de son mari, elle s'est rendue dans les hôpitaux et les morgues d'Ahvaz pour tenter de le retrouver. Elle a écrit au guide suprême de la République islamique d'Iran, l'ayatollah Sayed Ali Khamenei, et à un député d'Ahvaz, et a demandé de l'aide à plusieurs autorités judiciaires et services de sécurité. Les tentatives des proches de Yousef Silavi pour obtenir des informations à son sujet sont toutefois restées lettre morte. Les autorités leur ont répondu par divers messages contradictoires, parmi lesquels : « Peut-être que votre père s'est marié et ne reviendra pas », « peut-être que votre père a perdu la mémoire » et « peut-être qu'il a disparu à la suite d'une affaire tribale ». La liberté de circulation de son épouse est aujourd'hui restreinte : les autorités lui ont indiqué qu'elle n'était autorisée à quitter l'Iran qu'une fois par an et le nombre de pays où elle a le droit de se rendre est extrêmement limité.

La minorité arabe ahwazie qui vit dans la province iranienne du Khuzestan se plaint depuis longtemps de subir des discriminations systématiques de la part des autorités, notamment en matière d'emploi, de logement, d'accès aux fonctions politiques et dans l'exercice des droits culturels, civils et politiques. L'interdiction d'utiliser leur langue maternelle comme langue d'enseignement à l'école primaire est également une source de ressentiment et de frustration intenses. Amnesty International a relevé de nombreux cas où les services de sécurité ont arrêté et détenu des Ahwazis engagés politiquement ou des membres de leur famille. Bien souvent, ceux-ci sont détenus au secret et à l'isolement dans des lieux de détention non divulgués, soumis de fait à une disparition forcée et donc exposés à un risque accru de subir des actes de torture ou d'autres mauvais traitements. Le rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran, Ahmed Shaheed, a également fait part de sa préoccupation dans ses rapports citant des cas d'arrestations, de détentions et de poursuites judiciaires subies par des Arabes ahwazis en raison d'activités théoriquement protégées en faveur des droits sociaux, économiques, culturels, linguistiques et environnementaux. Dans son rapport publié en octobre 2013, il note ainsi que des Ahwazis ont été torturés psychologiquement et physiquement lors d'interrogatoires. Certains ont notamment subi des flagellations ou des passages à tabac, ont été forcés à assister à des exécutions, ont reçu des menaces à l'encontre de membres de leur famille ou, parfois même, ont vu leurs proches placés en détention dans le but d'obtenir qu'ils dénoncent d'autres personnes ou pour forcer d'autres personnes à se présenter aux autorités. L'une des personnes interrogées par le rapporteur a raconté qu'un cousin, un neveu et un frère avaient été arrêtés en juin 2012 pour obliger leurs enfants, qui vivent actuellement à l'étranger, à revenir en Iran.

Le droit international interdit formellement les disparitions forcées et précise qu'aucune circonstance exceptionnelle, quelle qu'elle soit, ne peut être invoquée pour les justifier. Bien que le mot « disparition » puisse évoquer un acte inoffensif ou non violent, les disparitions forcées constituent en réalité des violations des droits humains particulièrement cruelles et violentes. Les personnes qui en sont victimes sont coupées du monde extérieur, en sachant que leurs proches n'ont aucune idée du lieu où elles se trouvent et ignorent si elles sont vivantes ou mortes. Elles sont soustraites à la protection de la loi et privées de leur droit à une assistance juridique et à un procès équitable. Les organes de suivi des traités, les tribunaux spécialisés dans les droits humains et d'autres organismes de protection des droits humains ont conclu à plusieurs reprises que les disparitions forcées portent également atteinte au droit de chacun à la liberté et à la sécurité de sa personne, au droit de ne pas être soumis à la torture ni à d'autres mauvais traitements, au droit de recours et au droit à la vie. Une disparition forcée continue en outre d'être considérée comme un crime tant que la personne reste portée disparue et que les autorités ne fournissent pas d'informations sur le sort qui lui a été réservé et le lieu où elle se trouve. Enfin, les disparitions forcées affectent profondément les proches des victimes, qui doivent parfois attendre plusieurs années dans l'angoisse avant de savoir si un être cher est vivant ou mort.

Nom : Yousef Silavi
Homme

AU 97/16, MDE 13/3909/2016, 28 avril 2016

